

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Version 1.0

Date d'impression 30.08.2023

Date de révision 06.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ALCOOL BUTYLIQUE 99%
Nom de la substance : butane-1-ol
No.-Index : 603-004-00-6
No.-CAS : 71-36-3
No.-CE : 200-751-6
No. enr. REACH EU : 01-2119484630-38-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Reactolab SA
Route Cantonale 10
1077 Servion
Téléphone : +41 (0)21 903 32 32
Téléfax : -
Adresse e-mail : info@reactolab.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 3	---	H226
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

		et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P301 + P312 + P330	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
	P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- butane-1-ol

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
butane-1-ol			
No.-Index : 603-004-00-6	<= 100	Flam. Liq.3	H226
No.-CAS : 71-36-3		Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No.-CE : 200-751-6		Skin Irrit.2	H315
No. enr. : 01-2119484630-38-xxxx		Eye Dam.1	H318
REACH EU		STOT SE3	H335
		STOT SE3	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	: Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre	: Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des
---	--

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

l'incendie : mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage (Allemagne)	: 3 Substances liquides inflammables
Matériaux d'emballage appropriés	: Acier inoxydable
Matériaux d'emballage inappropriés	: , Aluminium, Cuivre, Caoutchouc naturel, Caoutchouc butylique, caoutchouc nitrile

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Composant: butane-1-ol **No.-CAS** 71-36-3

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	310 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	55 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	3,125 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,082 mg/l
Eau de mer	:	0,0082 mg/l
Libérations intermittentes	:	2,25 mg/l
STP	:	2476 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	0,178 mg/kg
Sédiment marin	:	0,0178 mg/kg
Sol	:	0,015 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
100 ppm, 310 mg/m³

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
100 ppm, 310 mg/m³

Indices d'exposition biologique

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), n-butanol, Créatinine dans l'urine
10 mg/g, Temps d'échantillonnage: la fin de l'exposition / fin de quart.

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), n-butanol, Créatinine dans l'urine
2 mg/g

Indices d'exposition biologique

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), n-butanol, Créatinine dans l'urine
10 mg/g, Temps d'échantillonnage: la fin de l'exposition / fin de quart.
Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), n-butanol, Créatinine dans l'urine
2 mg/g

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de filtre recommandé : A
Filtre combiné: A-P2
Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,7 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: 10 ppm
pH	: 7 (60 g/l ; 20 °C)
Point/intervalle de fusion	: < -90 °C (ASTM D 97)
Point/intervalle d'ébullition	: 119 °C (1013 hPa) (OCDE ligne directrice 103)
Point d'éclair	: 35 °C (Coupelle fermée.;Méthode: DIN EN 22719; ISO 2719)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: 11,3 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,4 %(V)
Pression de vapeur	: < 10 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 2,6 (20 °C)
Densité	: 0,8095 g/cm ³ (20 °C) (ASTM D - 4052)
Hydrosolubilité	: 66 g/l (20 °C) (OCDE ligne directrice 105)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow 1 (25 °C; pH 7) (OCDE Ligne directrice 117)
Température d'auto-inflammabilité	: 355 °C (DIN 51794)
Décomposition thermique	: Donnée non disponible

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Viscosité, dynamique	:	2,947 mPa.s (20 °C)
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	Non comburant

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	:	74,12 g/mol
Tension superficielle	:	69,9 mN/m (1 g/l; 20 °C) (OCDE ligne directrice 115)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	---	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Réagit avec: Oxydants forts
-----------------------	---	-----------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Pour des températures supérieures au point d'éclair des mélanges explosifs d'air et vapeur peuvent se former.
---------------------	---	---

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants forts, Acides. Composés halogénés, Aluminium, Agents réducteurs
-------------------	---	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie: Oxydes de carbone
-------------------------------------	---	--------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	butane-1-ol	No.-CAS 71-36-3
-------------------	--------------------	------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

Pas de données valides disponibles.

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : env. 3430 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Irritant pour la peau. (Lapin) (Test BASF)

Yeux

Résultat : Dommages irréversibles. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406) Références croisées

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de poumon de hamster chinois; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476) négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Cellules de poumon de hamster chinois; non)

Génotoxicité in vivo

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris, mâle et femelle) (Oral(e);) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

NOAEL : 1.454 mg/kg p.c./jour
 Maternelle
 NOAEL : 5.654 mg/kg p.c./jour
 Teratog.
 NOAEL : 1.454 mg/kg p.c./jour
 Embryo-foetale
 (Rat)(Oral(e))

NOAEL : 10,8 mg/l
 Maternelle
 NOAEL : 24,7 mg/l
 Teratog.
 NOAEL : 10,8 mg/l
 Embryo-foetale
 (Rat, Sprague-Dawley)(par inhalation)

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 18,5 mg/l
 Mère
 NOAEL : 18,5 mg/l
 F1
 (Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(par inhalation)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.
 Inhalation : Organes cibles: Système respiratoirePeut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé lors des expériences sur les animaux après une exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non pertinent,

Information supplémentaire

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Expérience de l'exposition humaine : L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	butane-1-ol	No.-CAS 71-36-3
-------------------	--------------------	------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 1.376 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 1.328 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 : 225 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

EC10 : 2476 mg/l (Pseudomonas putida; 17 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; DIN 38412)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC : 4,1 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction; OCDE Ligne directrice 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	butane-1-ol	No.-CAS 71-36-3
-------------------	--------------------	------------------------

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Persistence et dégradabilité

Persistence

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 92 % (aérobie; boue activée; 3 mg/l; par rapport à: Demande Biochimique en Oxygène; Durée d'exposition: 20 jr)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: butane-1-ol No.-CAS 71-36-3

Bioaccumulation

Résultat : log Kow 1 (25 °C; pH 7) (OCDE Ligne directrice 117)
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Données pour le produit

Tension superficielle

Résultat : 69,9 mN/m (1 g/l; 20 °C) (OCDE ligne directrice 115)

Composant: butane-1-ol No.-CAS 71-36-3

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.
Air : La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant: butane-1-ol No.-CAS 71-36-3

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1120

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : BUTANOLS
RID : BUTANOLS
IMDG : BUTANOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 30; (D/E)

RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 30

IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID : 295241-82
Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)
Ordonnance sur la protection de l'air : OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

Composant: butane-1-ol No.-CAS 71-36-3

UE. Règlement UE n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé
Point n°: , 40; Listé

EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 200-751-6; Listé

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Suisse. VOC Ordonnance, Annexe 1 (Substances) : Numéro de tarif: 2905.1300

État actuel de notification

butane-1-ol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-751-6
ENCS (JP)	OUI	(2)-3049
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-299
ISHL (JP)	OUI	(2)-3049
KECI (KR)	OUI	KE-03867
NZIOC	OUI	HSR001096
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2905.13
TH INV	OUI	55-1-05606
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Information supplémentaire

Les principales références : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence

ALCOOL BUTYLIQUE 99%

bibliographiques et sources de données	Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	: La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.